

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1265

15 mai 2015

### SOMMAIRE

26 United Corpo SA .....	60687	Ginkgo Holding S.A. ....	60681
BR Asia (Lux) S.à r.l. ....	60711	GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l. ....	60697
BR Europe (Lux) S.à r.l. ....	60674	Hatanord Capital .....	60682
City RE 12 S.à r.l. ....	60720	KPI Investment Property 55 S.à r.l. ....	60691
City RE 2 S.à r.l. ....	60686	KPI Retail Property 39 S.à r.l. ....	60694
Diacine Investments .....	60675	Lands Improvement Holdings Peterbo- rough S.à r.l. ....	60682
Diamantina .....	60676	Loudemonte S.A. ....	60677
Dolphin Shipping S.A. ....	60675	LREDS II (LBF) S.A. ....	60689
Ecoreal S.A. ....	60674	MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l. ....	60680
Edcon (BC) .....	60675	Meca Team S.A. ....	60680
Egerton Holding S.A. ....	60679	Meca Team S.A. ....	60679
Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 1 S.à r.l. ....	60676	Merck Re S.A. ....	60686
Epic 1 S.à r.l. ....	60687	Meridiana S.A. ....	60679
EPP Holdings II S.à r.l. / B.V. ....	60676	MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS ....	60681
EPP Ile de France (Lux) S.à r.l. ....	60674	MK Luxinvest S.A. ....	60681
Excelsior LU S.à r.l. ....	60686	Normills S.A. ....	60678
Ferro Holding S.A. ....	60680	Pamiga Finance S.A. ....	60683
Flexfinance S.A. ....	60677	Pentagon Holdings S.à r.l. ....	60707
Four Investment S.A. ....	60682	Pharos Investments S.à r.l. ....	60712
French Property Partners Holdings (Lux) .....	60683	Souverain Private Equity SA, SICAR ....	60685

**EPP Ile de France (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 80.536.

*Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048370/14.

(150056025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Ecoreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 38.875.

*Extrait des résolutions l'actionnaire unique*

En date du 16 mars 2015, l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Hugo FROMENT, né le 22 février 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 par l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015048359/15.

(150056007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**BR Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.151.

*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:*

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- La dénomination sociale de l'associé de la Société est BR Europe (Malta) Ltd, ayant son siège social au Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, Malta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048206/25.

(150055270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Diacine Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.682.

Suite à l'assemblée générale du 20 février 2015, le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises agréé de Diacine Investments a été renouvelé pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2015.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Diacine Investments

Signature

Référence de publication: 2015048307/13.

(150055954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

## EXTRAIT

Le 16 mars 2015 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Ordinaire, durant laquelle ladite Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de reconduire avec effet immédiat le mandat des administrateurs de la Société, Madame Gudrun LABBE, avec adresse professionnelle au 5, Rue du Parc Alexandre III, F-06400 Cannes, Monsieur Hans-Jürgen GEILERT, demeurant professionnellement au 157, Mittelweg, D-20148 Hamburg, ainsi que les mandats de l'Administrateur, l'Administrateur-délégué et Président de la Société, Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l., avec siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCLS B128.554, a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015048335/19.

(150056158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 26 mars 2015*

En date du 26 Mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ruth Springham de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 Mars 2015;
- d'accepter la démission de Monsieur Matthew Levin de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 Mars 2015;
- de nommer Monsieur Vishal Chandrasing Jugdeb, né le 5 Août 1977 à L'île Maurice, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 26 Mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Aurélien Vasseur
- Mr. Vishal Chandrasing Jugdeb
- Mr. Edward Berk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mars 2015.

Référence de publication: 2015048348/22.

(150055713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**EPP Holdings II S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 154.270.

—  
*Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048369/14.

(150055906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Diamantina, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 29 janvier 2015*

- La cooptation de Monsieur Hesam SALAMEH, né le 22 mai 1988 à Virton (Belgique), employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, est acceptée. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2017.

- La cooptation de Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda), employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, est acceptée. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

DIAMANTINA S.A.

Référence de publication: 2015048331/19.

(150055618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.137.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mars 2015*

A partir du 19 mars 2015, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'associé unique a pris note de la démission de Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, Gérant de catégorie A de la Société en date du 16 mars 2015 et décide de nommer Monsieur Eric-Jan van de Laar demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de nouveau gérant de catégorie A et pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

Monsieur Eric-Jan van de Laar, Gérant de catégorie A

Monsieur Tony Andrew Whiteman, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015048350/21.

(150055623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Loudemonte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 193.773.

—  
*Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 12 mars 2015*

Monsieur Jean CHAUSSE, né le 21 juin 1963 à Paris, avec adresse professionnelle à Croix (France), 40 avenue de Flandre, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015048593/12.

(150055568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Flexfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.015.

—  
L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «FLEXFINANCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153.015, constituée suivant acte notarié en date du 05 mai 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 29 juin 2010 sous le numéro 1335.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Cindy SZABO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe VANDERHOVEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A..

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, P. VANDERHOVEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6860. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048404/84.

(150055259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Normills S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.167.

*Résolution du 23 mars 2015*

La société prend acte des démissions des administrateurs Olivier Kuchly et Nicolas Van Beek, avec effet immédiat.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015048672/10.

(150056001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Egerton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 73.112.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 16 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048360/14.

(150055534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Meridiana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 119.730.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mars 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DONATI est renommé Président du Conseil. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

MERIDIANA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2015048631/16.

(150055635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Meca Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 136.259.

*Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2014*

Les associés de «MECA TEAM», société anonyme au capital social de 31 000 €, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 136.259 tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur les ordres du jour suivants:

1. Nomination administrateur délégué, Mustapha KARCHI
2. Nomination d'un commissaire aux comptes, Nicolas BOITEUX
3. Renouvellement du mandat d'administrateur, Mustapha KARCHI

*Première résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination d'un administrateur délégué Mustapha KARCHI, né le 13/11/1974 à ALGRANGE, demeurant à BOULANGE F-57650, 18 rue de la Forêt

*Deuxième résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination d'un commissaire aux comptes Nicolas BOITEUX, né le 06/09/1979 à METZ, demeurant à GRAVELLOTTE F-57130, 9 route de Jarny

*Troisième résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat administrateur Mustapha KARCHI, né le 13/11/1974 à ALGRANGE, demeurant à BOULANGE F-57650, 18 rue de la Forêt, à compter du 31 janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015048627/24.

(150056140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Ferro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 149.482.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 24 mars 2015*

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour mandat

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015048403/14.

(150055531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.799.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 mars 2015 que:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (La Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine LAMBERT, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015048625/17.

(150055682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Meca Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 136.259.

—  
*Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2014*

Les associés de «MECA TEAM», société anonyme au capital social de 31 000 €, immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous le numéro B 136.259 tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur les ordres du jour suivants:

1. démission du poste d'administrateur, Monsieur Patrick BELLUZ
2. démission du poste d'administrateur et administrateur délégué, Monsieur Smain ZAHI
3. démission du mandat de commissaire aux comptes, Monsieur Brahim ZAHI

*Première résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la démission du poste d'administrateur de Monsieur Patrick BELLUZ

*Deuxième résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la démission du poste d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Smain ZAHI

*Troisième résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la démission du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Brahim ZAHI  
Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00

Référence de publication: 2015048626/22.

(150056140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -  
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 165.891.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.  
Luxemburg.

Référence de publication: 2015048644/13.

(150055503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 43.576.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft MK LUXINVEST S.A. vom 27.  
März 2015*

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft MK LUXINVEST SA vom 27. März 2015 ergibt sich, dass folgende Entscheidung getroffen wurde:

1) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Bertram Welsch, Helmut Hohmann und Martin Wanders, werden jeweils bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2016 verlängert.

2) Das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfer KPMG Sarl, wird bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2016 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048646/16.

(150056016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Ginkgo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 38.421.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 24 décembre 2014, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHAES de sa fonction d'Administrateur.

- L'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur de catégorie B, à compter de ce jour, Mr Michael DOSSCHE ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2018. Il jouira d'un pouvoir de signature conjoint en respect des statuts de la Société.

- L'assemblée renouvelle les mandats de Mr Bernard DOSSCHE comme Administrateur de catégorie A avec pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de catégorie B, et de Mr Gabriel EL RHILANI comme Administrateur de catégorie B avec pouvoir de signature conjoint avec un Administrateur de catégorie A. Tous deux réélus pour une période déterminée prenant fin lors de l'Assemblée générale devant se tenir au cours de l'année 2018.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes D.E. Revision S.à r.l. pour une période déterminée prenant fin lors de l'Assemblée générale devant se tenir au cours de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015048435/25.

(150055314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Four Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.707.

---

**EXTRAIT**

Le Conseil d'Administration tenu en date du 24 mars 2015 prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Révocation de la société LuxGlobal Trust Services S.A., 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société depuis le 18 février 2015 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Référence de publication: 2015048410/12.

(150055481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Hatanord Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.078.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015048459/13.

(150055840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.898.

---

*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2, Il est à noter que:

- la dénomination sociale de l'Associé Unique de la Société, MGP Empire S.à r.l., a été modifiée et devient BR Empire S.à r.l. (l'«Associé Unique») avec effet au 10 décembre 2013.

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joël Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048561/27.

(150055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**French Property Partners Holdings (Lux), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 78.961.

—  
*Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015048399/14.

(150055905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Pamiga Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 169.627.

—  
L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-SEPT FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Valérie RAVIZZA, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Pamiga Finance S.A.», ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès de R.C.S. Luxembourg sous numéro B.169627 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 15 juin 2012 par le notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1815 du 19 juillet 2012, les statuts étant modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 12 décembre 2014 par le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoirs lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société tenu le 16 février 2015,

copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a un capital émis de 35.100,- (trente cinq mille cent euros), divisé en 35.001 (trente cinq mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune. En cas d'émission de plusieurs catégories d'actions, le capital émis de la Société devra comprendre à tout moment les Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital social émis et B, C, D, E, F (et autres catégories) actions rachetables, en totalité représentant le maximum restant de 49,9%

Qu'aux termes du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la Société aura un capital autorisé de € 70.000 (soixante-dix mille euros), composée de 70.000, - (soixante-dix mille) Actions ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, divisées en:

- 35.001 (trente-cinq mille et une) Actions A émises à une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune;

- 34.999 (34 999) B, C, D, E, F et toute nouvelle catégorie supplémentaire d'actions rachetables émise à une valeur nominale de € 1,

- (un euro) chacune (les "B, C, D, E, F et de nouvelles catégorie d'actions autres").

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions A, actions B, actions C, Actions D, Actions E, Actions F et des Actions nouvelle catégorie, en décidant toutes conditions de souscriptions y compris le montant d'une prime d'émission le cas échéant, de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au montant total du capital social autorisé, en tout ou en partie comme il l'entend et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée par décision des actionnaires en assemblée générale sous les conditions prévues en cas de modification de ces statuts.

Toutes les actions devant être émises, seront d'abord proposées aux actionnaires de la même catégorie d'actions, en proportion de la quantité d'actions détenues par chacun d'eux, avant d'être proposées à la souscription aux actionnaires d'une autre catégorie d'actions ou à des non-actionnaires, sauf si l'émission actionnaire sera réalisée par le conseil d'administration dans le cadre des pouvoirs attribués par les présents statuts, dans ce dernier cas les actionnaires donnent pouvoirs au conseil d'administration de limiter ou supprimer leur droit de souscription préférentielle dans l'intérêt de la Société.

Chaque catégorie d'actions doit correspondre à un compartiment distinct de la Société à créer par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 11.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions de temps à autre.

Lorsque le conseil d'administration effectuera une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier cet article afin d'enregistrer cette modification et le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser les démarches nécessaires à l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la loi.»

2) Par décision du 16 février 2015 le conseil d'administration a décidé de réaliser, par le mécanisme du capital autorisé, une augmentation de capital par l'émission de 1,- (une) Action de catégorie B jusqu'à concurrence de EUR 1,- (un euro),

en vue d'émettre une action relative au spécifique compartiment B de la Société et de porter le capital social global de son montant actuel de EUR 35.100,- (trente cinq mille cent euros), divisé en 35.001 (trente cinq mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, au capital social global de EUR 35.101,-(trente cinq mille cent et un euros), divisé en 35.001 (trente cinq mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 100 (cent) actions B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune assorties globalement avec une prime d'émission de EUR 1.000.000,- (un million euros),

par l'émission de:

1 (une) action B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) assortie d'une prime d'émission de EUR 1.000.000,- (un million Euros);

libérée intégralement en numéraire et souscrite par:

la «Direction du Développement et de la Coopération DDC» ("DDC") de la Suisse, ayant son siège au Département Fédéral des Affaires Etrangères, DFAE, CH 3003 Berne

et libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 1.000.001,- (un million et un euros).

3) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par la notaire instrumentant sur le vu du document de souscription et libération.

Le montant total de l'augmentation de capital de de EUR 1,- (un Euro) assorties d'une prime d'émission de EUR 1.000.000,- (un million euros), soit un montant total de EUR 1.000.001,- (un million et un euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée par une documentation bancaire.

4) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit total se trouve porté à un capital social global de EUR EUR 35.101,- (trente-cinq mille cent et un euros), divisé en 35.001 (trente cinq mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 100 (cent) actions B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,

de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et version française, aura dorénavant la teneur suivante:

#### **version anglaise**

"The Company has a global issued capital of EUR 35.101,-(thirty five thousand one hundred and one euro), divided into 35.001 (thirty five thousand one) A Shares having a par value of EUR 1,-(one euro) each and 100 (one hundred) B Shares having a par value of EUR 1,- (one euro) each. The issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50,1% issued share capital and B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49,9%. It may be decided to fix an issue premium for each new shares issuance."

#### **version française**

«La Société a un capital global émis de € 35.101,- (trente-cinq mille cent et un euros), divisé en 35.001 (trente-cinq mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune, et 100 (cent) Actions B ayant une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune. Le capital émis de la Société devra comprendre à tout moment les Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital social émis et B, C, D, E, F (et autres catégories) actions rachetables, en totalité représentant le maximum restant de 49,9%. Il pourra être décidé de fixer une prime d'émission pour toutes nouvelles actions à émettre.»

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu de la notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. RAVIZZA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015048718/118.

(150056044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

*Berichtigende Einreichung zur Abänderungseintragung Eingetragen am 06/11/2014, Einreichungsnummer L140196153*

*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 12. März 2014*

Am 12. März 2014 wurde vom Verwaltungsrat im Umlaufverfahren folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Der Rücktritt von Herrn Fabien Destrée Präsident des Verwaltungsrats und Administrateur délégué mit Wirkung zum 12. März 2014 wurde zugestimmt. Herr Fabien Destrée bleibt Mitglied des Verwaltungsrates.

Herr Wim Arousseau, beruflich wohnhaft am Sitz der AXA Belgium S.A., 25 Boulevard de Souverain, B-1170 Brüssel, wird mit Wirkung zum 12. März 2014 als Mitglied des Verwaltungsrates kooptiert.

Herr Wim Arousseau wird mit Wirkung zum 12. März 2014 zum Präsidenten des Verwaltungsrates und zum Administrateur délégué gewählt.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2014*

Am 24. April 2014 um 14:00 Uhr kamen die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit werden folgende Beschlüsse gefasst:

Der Kooptation von Herrn Wim Arousseau wird zugestimmt. Herr Wim Arousseau beruflich wohnhaft am Sitz der AXA Belgium S.A., 25 Boulevard de Souverain, B-1170 Brüssel wird mit Wirkung zum 12. März 2014 zum Verwaltungsratsmitglied gewählt. Sein Mandat endet mit Ablauf der im Jahr 2020 stattfindenden Generalversammlung.

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder ARDIAN FRANCE S.A., Vincent Gombault, Fabien Destrée und Alain Nicolai wurde um sechs Jahre verlängert und enden mit Ablauf der im Jahre 2020 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, PrivewaterhouseCoopers Société coopérative, wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung verlängert.

*Zusätzliche Informationen*

Die berufliche Adresse von Herrn Alain Nicolai hat sich durch Umzug der Gesellschaft geändert auf 1, Place de l'Etoile, 1479 Luxembourg.

Der Name von AXA Investment Managers Private Equity S.A. wurde geändert in ARDIAN S.A.S.

Luxemburg, den 03. November 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015048781/35.

(150055640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Merck Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 104.430.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 18. März 2015*

zu 5) Die Versammlung verlängert die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung im März 2016.

Zu 6) Die Versammlung verlängert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft KPMG Luxembourg 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im März 2016.

*Für die Gesellschaft Merck Re S.A.,  
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2015048629/15.

(150055438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.695.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048240/17.

(150055748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Excelsior LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.002,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 177.260.

—  
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 17 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot; et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048355/22.

(150055290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**26 United Corpo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 176.725.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 24 mars 2015*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale accepte le renouvellement du mandat de:

- Fideuro SA, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen,  
enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.304.  
à la fonction de Commissaire aux Comptes,

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour 26 United Corpo S.A.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015048879/20.

(150055992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Epic 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“EPIC Holdco S.à r.l.” a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175 543,

here represented by Mrs Maud MARTIN, company manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of “EPIC 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182 059, incorporated formerly under the name “HAP S.à r.l.”, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of 26 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93 of 10 January 2014. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 11 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3215 of 03 November 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ten euro (10.- EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and ten euro (12'510.- EUR), up to twelve thousand five hundred and twenty euro (12'520.- EUR), through the issue of ten (10) new shares, having a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

The ten (10) new shares have been subscribed by “EPIC Holdco S.à r.l.”, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder and fully paid up by a contribution in cash together with share premium in an amount of two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety euro (299'990.- EUR).

The aggregate cash contribution amount of three hundred thousand euro (300'000.- EUR) will be allocated as follows: (i) ten euros (10.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) the balance of an amount of two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety euro (299'990.- EUR) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty euro (12'520.- EUR) divided into twelve thousand five hundred and twenty (12'520) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«EPIC Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 543,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «EPIC 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182 059, constituée originellement sous la raison sociale «HAP S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 10 janvier 2014. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3215 du 03 novembre 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros (10.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euros (12'510.- EUR) à douze mille cinq cent vingt euros (12'520.- EUR) par l'émission de dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les dix (10) parts sociales nouvelles sont souscrites par «EPIC Holdco S.à r.l.», prénommée, agissant en sa qualité de seul associé et libérées par un apport en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (299'990.- EUR).

Le montant total de l'apport en numéraire de trois cent mille euros (300'000.- EUR) sera alloué comme suit; (i) au capital social souscrit pour le montant de dix euros (10.- EUR) et (ii) le solde, l'apport de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (299'990.- EUR) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent vingt euros (12'520.- EUR) divisé en douze mille cinq cent vingt (12'520) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6849. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048365/100.

(150055282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

### **LREDS II (LBF) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.034.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of March

Before Maitre Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LREDS II (LBF) S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177034 incorporated pursuant to a deed enacted by Maitre Leonie GRETHEN, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 25 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C"), number 1516 on 26 June 2013; and these Articles of Association, have never been amended.

The meeting is chaired by Alexandra Fantuz, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairperson appoints Edilaine Judge, private employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the meeting

The meeting elects Sarah Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairperson requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be submitted along with the minutes to the registration authorities.

II.- The attendance list shows that all three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.-Change of the financial year of the Company and subsequent amendment of Article 21.1 of the Articles of Association.

2.- Change of the date of the Annual General Meeting of the Shareholders.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices and agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

The meeting resolves to change the business year of the Company so that it shall henceforth run from 1<sup>st</sup> October of each year to 30 September of the following year and to subsequently amend article 21.1 of the Articles of Association so that as from now on they will read as follows:

#### « 21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first (1<sup>st</sup>) day of October of each year and terminates on the thirtieth (30<sup>th</sup>) day of September of the following year.[...]

The meeting states that the current financial year will be exceptionally shortened, and terminate on 30 September 2015.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting of the Shareholders to set it on the third Friday of March at 3 p.m. and to subsequently amend article 18 of the articles of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **18. Place and Date of the annual General Meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the third Friday of March of each year at 3p.m.. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

#### **Follows the German Translation of the Text Above**

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zwanzigsten März

Vor dem unterzeichneten Notar Daniëlle KOLBACH, im Amtssitz in Redingen.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "LREDS II (LBF) S.A." mit Sitz in L-1855 Luxemburg, 51, avenue John F. Kennedy, und eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 177034 gemäss Urkunde aufgenommen durch der Notar Leonie Grethen am 25. April 2013, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1516 vom 26. Juni 2013, und deren Satzung (die "Satzung") seit der Gründung der Gesellschaft nicht geändert wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Alexandra Fantuz, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestimmt Edilaine Judge, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Sarah Muller, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von den Aktionären innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre oder ihre Bevollmächtigten sowie durch die Mitglieder des Büros der Versammlung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle dreihundertundzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100.- EUR) die das gesamte Aktienkapital in Höhe von einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig über die Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte die Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

III. Die gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

#### *Tagesordnung:*

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft und Änderung des Artikels 21.1. der Satzung;

2. Änderung des Datums der Jahreshauptversammlung.

IV. Da das gesamte Aktienkapital bei dieser Versammlung vertreten ist, verzichten die Aktionäre auf ihre Einberufungsfrist und erklären sich einverstanden über alle Punkte der Tagesordnung zu Beschließen.

Die Aktionäre bestätigen des Weiteren daß, die gesamte Dokumentation der Versammlung vorgelegt wurde und genügend Zeit hatte um Sie gründlich zu untersuchen.

Nach dem das Vorhergehende von der Versammlung angenommen werde, nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, das Datum des Geschäftsjahres abzuändern, so dass das Geschäftsjahr der Gesellschaft am ersten Tag des Monats Oktober beginnt und am letzten Tag des Monats September des darauffolgenden Jahres endet und beschließt demzufolge, dass Artikel 21.1 der Satzung nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **21. Geschäftsjahr.**

21.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Tag des Monats Oktober und endet am dreißigsten (30.) Tag des Monats September des folgenden Jahres.“

Die Versammlung beschließt, dass die Dauer des aktuellen Geschäftsjahres der Gesellschaft am ersten (1.) Januar 2015 beginnt und am dreizehnten (30.) September 2015 endet.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, das Datum der Jahreshauptversammlung zu ändern und auf den dritten Freitag im März zu verlegen und beschließt demzufolge, dass Artikel 18 der Satzung nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **18. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung.** Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am dritten Freitag im März um 15.00 Uhr, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einberufungsmitteilung näher angegeben wird. Fällt dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag, so wird die Jahreshauptversammlung an dem nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten.“

Die Parteien schätzen die Kosten, Auslagen, Honorare und alle sonstigen Lasten, welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger anfallen, ab auf eintausendeuros (EUR 1.000.-)

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der gegenwärtigen Urkunde in englischer Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in Deutsch. Im Falle der Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Signé: A. FANTUZ, E. JUDGE, S. MULLER, D. KOLBACH.

Enregistre a Diekirch A.C., le 23 mars 2015. Relation: DAC/2015/4906. Recu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signature): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, delivree a la Societe sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048594/125.

(150055548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**KPI Investment Property 55 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of February,

before Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KPI Investment Property 55 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.194, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen., notary residing in Luxembourg, dated 26 January 2007, in published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 616 on the 16<sup>th</sup> April 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.507, owner of 282 shares of the Company, and

GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Germany, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number HRB 173219, owner of 18 shares of the Company,

together holding the total three hundred shares (300) of the Company, (the Shareholders), both hereby represented by Mr. Frank Stolz, employee with professional address in Mondorf-les-Bains (the “proxy-holder”),

by virtue of two proxies under private seal given on 16 and 30 December 2014.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred euro (EUR 15,000.-) represented by two hundred (300) shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-);

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to move the registered office from its current address 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the article 2, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.”

*Third resolution*

The Shareholders resolve to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quinze, le douze février,

par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Les Associés de of KPI Investment Property 55 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.194, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen., notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) avec numéro 616 le 16 avril 2007 Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

#### ONT COMPARU:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507, détenant deux cent quatre vingt deux (282) partes sociales, et

GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est situé à 6, 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Allemagne, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro HRB 173219, détenant dix-huit (18) partes sociales,

ensemble détenant la totalité des trois cent (300) partes sociales (les Associés),

ici représentées par Monsieur Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu de deux procurations données sous seing privé données en date des 16 et 30 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme déclaré ci-dessus, prennent note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par trois cent (300) parts sociales, ayant chacune une valeur nominative de cinquante euro (EUR 50,-);

II. Les Associés détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de changer l'adresse du siège social de la société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048544/140.

(150055717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**KPI Retail Property 39 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.281.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of February,  
before Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KPI Retail Property 39 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 125.281, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 6 March 2007, in published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 1353 on the 13th July 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.507, owner of 235 shares of the Company, and

GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Germany, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number HRB 173219, owner of 15 shares of the Company,

together holding the total two hundred and fifty shares (250) of the Company, (the Shareholders),

hereby represented by Mr. Frank Stolz, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains (the "proxyholder"),

by virtue of two proxies under private seal given on December 16 and 30, 2014

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-);

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to move the registered office from its current address 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the article 2, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.”

*Third resolution*

The Shareholders resolve to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative of the appearing parties signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quinze, le douze février,  
par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Les Associés de of KPI Retail Property 39 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.281, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) avec numero1353 le13 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

**ONT COMPARU:**

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507, détenant deux cent trente-cinq (235) partes sociales, et

GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est situé à 6, 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Allemagne, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro HRB 173219, détenant quinze (15) partes sociales,

ensemble détenant la totalité des deux cent cinquante (250) partes sociales (les Associés),

ici représentées par Monsieur Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu de deux procurations sous seing privé données les 16 et 30 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme déclaré ci-dessus, prennent note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant chacune une valeur nominative de cinquante euro (EUR 50,-);

II. Les Associés détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) cidessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de changer l'adresse du siège social de la société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions cidessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1368. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048551/139.

(150055622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.682.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GreenOak Spain, L.P., an exempted limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-77785, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given in New York, on December 23<sup>rd</sup>, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

10.4 Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.**

19.1 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two (2) managers.

19.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by GreenOak Spain, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - i Ms. Lori Biancamano, born in Connecticut, United States of America on 10 March 1973, professionally residing at 399 Park Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, as class A manager;
  - ii Mr. Kevin Robinson, born in Rhode Island, United States of America, on 25 March 1978, professionally residing at 399 Park Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, as class A manager;
  - iii Mr. Jan Willem Overheul, born in Neerijnen, The Netherlands, on 4 January 1982, professionally residing at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
  - iv Mr. Phillip John Williams, born in Carmarthen, United Kingdom, on 22 October 1968, professionally residing at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

GreenOak Spain, L.P., une exempted limited partnership, existante selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du [registre des Iles Caïmans], sous le numéro MC-77785, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 23 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

##### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

##### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 19. Rapports avec les tiers.**

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) gérants.

19.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par GreenOak Spain, L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:
  - i Mme Lori Biancamano, née dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 10 mars 1973, résidant professionnellement au 399 Park Avenue, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant gérante de catégorie A;
  - ii M. Kevin Robinson, né dans le Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique le 25 mars 1978, résidant professionnellement au 399 Park Avenue, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant gérant de catégorie A;
  - iii M. Jan Willem Overheul, né à Neerijnen, Pays-Bas, le 4 janvier 1982, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
  - iv M. Phillip John Williams, né à Carmarthen, Royaume-Uni, le 22 octobre 1968, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/71. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048423/552.

(150054822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.366.339.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726;

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576;

3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014;

4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;

5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom;

6) Mr. Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;

7) Mr. Peter Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;

8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 ("Sophos");

9) Mr. Stephen Munford, with address at 886 West 11<sup>th</sup> Avenue, V6R 2K9 Vancouver, British Columbia, Canada;

10) Mrs. Jane Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom; and

11) ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands,

all hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") of Pentagon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-five million three hundred and twenty thousand two hundred and sixty-two United States Dollars and two two five Cents (USD 35,320,262.225), having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1329 dated 28 June 2010, page 63746 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed Maître Francis Kessler, dated 8 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1740 dated 4 July 2014, page 83515.

IV. The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand seventy-seven United States Dollars thirty cents (USD 46,077.30) so as to raise it from its current amount of thirty-five million three hundred and twenty thousand two hundred and sixty-two United States Dollars and two two five Cents (USD 35,320,262.225) to thirty-five million three hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-nine United States Dollars and five two five Cent (USD 35,366,339.525), by the issue of one million eight hundred forty-three thousand ninety-two (1,843,092) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing A Shares (the “New Shares”);

To accept the subscription of the New Shares by Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 (“Sophos”) and full payment of the New Shares at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of four hundred sixty-four thousand six hundred ninety-six United States Dollars and seventy-nine Cents (USD 464,696.79) by a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred ten thousand seven hundred seventy-four United States Dollars and nine Cents (USD 510,774.09);

2. To amend Article 3 (Share Capital) of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolution to be adopted under item 1. above;

3. To accept the resignation of Francisco Menjibar, as director (gérant) of the Company and grant discharge for the performance of his duties as director (gérant);

4. To appoint Mark Richards, as new director (gérant) of the Company in replacement; and

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand seventy-seven United States Dollars thirty cents (USD 46,077.30) so as to raise it from its current amount of thirty-five million three hundred and twenty thousand two hundred and sixty-two United States Dollars and two two five Cents (USD 35,320,262.225) to thirty-five million three hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-nine United States Dollars and five two five Cent (USD 35,366,339.525), by issuing one million eight hundred forty-three thousand ninety-two (1,843,092) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

*Subscription/payment*

Sophos, represented as stated hereinabove, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, at nominal value, together with a total share premium of four hundred sixty-four thousand six hundred ninety-six United States Dollars and seventy-nine Cents (USD 464,696.79) by a contribution in cash of a total amount of five hundred ten thousand seven hundred seventy-four United States Dollars and nine Cents (USD 510,774.09).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, together with a total share premium in an amount of four hundred sixty-four thousand six hundred ninety-six United States Dollars and seventy-nine Cents (USD 464,696.79) have been entirely paid up in cash and that the Company has from now on at its disposal the total amount of five hundred ten thousand seven hundred seventy-four United States Dollars and nine Cents (USD 510,774.09), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 3 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

**3. Share capital.** “The share capital of the Company amounts to thirty-five million three hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-nine United States Dollars and five two five Cent (USD 35,366,339.525) and is divided into:

(a) two hundred and ninety-three million five hundred and sixty-six thousand six hundred and eight (293,566,608) Ordinary Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025);

(b) one billion sixty-one million five hundred and two thousand fifty-four (1,061,502,054) Preference Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025);

(c) thirty-two million twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven (32,027,487) A Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025);

(d) three million five hundred and fifty-seven thousand four hundred and thirty-two (3,557,432) C Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025); and

(e) twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025).”

*Third resolution*

The Shareholders ACKNOWLEDGE and ACCEPT the resignation of Francisco Menjibar as director (gérant) of the Company with effect as of 23<sup>rd</sup> February 2015 and further RESOLVE to grant him full discharge for the performance of his duties as director (gérant) up to his resignation.

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to appoint for an undetermined period Mr. Mark Richards, born on 18 December 1985 in Oxford, (United Kingdom), having his professional address at 33 Jermyn Street SW1Y 6DN London United Kingdom, as additional director (gérant) of the Company, with immediate effect.

There being no further business, the meeting is closed

*Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726;

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576;

3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014;

4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;

5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni;

6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;

7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume Uni;

8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 (“Sophos”);

9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 886 West 11<sup>e</sup> Avenue, V6R 2K9 Vancouver, British Columbia, Canada;

10) Mme. Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni; et

11) ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans (“ITPU”),

ici tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l’enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu’elles sont les seuls associés (les «Associés») de Pentagon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-cinq millions trois cent vingt mille deux cent soixante-deux dollars américains virgule deux deux cinq (USD 35.320.262,225), ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, page 63746 (la “Société”).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, en date du 8 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1740 daté du 4 juillet 2014, page 83515.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ayant reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille soixante-dix-sept dollars américains et trente cents (USD 46.077,30-), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trois cent vingt mille deux cent soixante-deux dollars américains virgule deux deux cinq (USD 35.320.262,225) à trente-cinq millions trois cent soixante-six mille trois cent trente-neuf dollars américains virgule cinq deux cinq centimes (USD 35.366.339,525), par l'émission de un million huit cent quarante-trois mille quatre-vingt-douze (1.843.092) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Parts Sociales A existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 («Sophos») et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-dix-neuf cents (USD 464.696,79) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent dix mille sept cent soixante-quatorze dollars américains et neuf cents (USD 510.774,09);

2. Modifier l'Article 3 (Capital Social) des statuts de la Société (les « Statuts ») de façon à refléter la résolution devant être adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Accepter la démission de Francisco Menjibar en tant que gérant de la Société et lui octroyer décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission;

4. Nomination de Mark Richards en remplacement en tant que nouveau gérant de la Société; et

5. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille soixante-dix-sept dollars américains et trente cents (USD 46.077,30-), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trois cent vingt mille deux cent soixante-deux dollars américains virgule deux deux cinq (USD 35.320.262,225) à un montant de trente-cinq millions trois cent soixante-six mille trois cent trente-neuf dollars américains virgule cinq deux cinq centimes (USD 35.366.339,525), par l'émission de un million huit cent quarante-trois mille quatre-vingt-douze (1.843.092) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

*Souscription/paiement*

Sophos, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement, à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-dix-neuf cents (USD 464.696,79) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent dix mille sept cent soixante-quatorze dollars américains et neuf cents (USD 510.774,09).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ainsi que la prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-dix-neuf cents (USD 464.696,79) ont été entièrement libérées en numéraire et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cinq cent dix mille sept cent soixante-quatorze dollars américains et neuf cents (USD 510.774,09), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 3 (Capital Social) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**3. Share capital.** «Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq millions trois cent soixante-six mille trois cent trente-neuf dollars américains virgule cinq deux cinq centimes (USD 35.366.339,525) et se divise en:

(a) deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(b) un milliard soixante-et-un millions cinq cent deux mille cinquante-quatre (1.061.502.054) Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(c) trente-deux millions vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept (32.027.487) Part Sociales A d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(d) trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Part Sociales C d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(e) vingt-quatre millions (24.000.000) Part Sociales Différées d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025).»

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés PRENNENT CONNAISSANCE et ACCEPTENT la démission de Francisco Menjibar en tant que gérant de la Société avec effet au 23 février 2015 et ensuite, DECIDENT de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

*Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, M. Mark Richards né le 18 décembre 1985 à Oxford (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street SW1Y 6DN London United Kingdom, en tant que gérant additionnel de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/03/2015. Relation: EAC/2015/6838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/03/2015.

Référence de publication: 2015048702/231.

(150055433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**BR Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour BR Asia (Lux) S.à r.l.*

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015048201/23.

(150055822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Pharos Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.717.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners VI Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111863,

hereby represented by Mrs Stella Le Cras, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 25 February 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Pharos Investments S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros) represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one Euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article

7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16<sup>th</sup> day of the month of June, at 4.50 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 16. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in EUR	%
CVC Capital Partners VI Limited, prenamed . . . . .	1,800,000	18,000.-	100%
TOTAL . . . . .	1,800,000	18,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:

a. Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b. Mr. Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

c. Mrs Stella Le Cras, private employee, born 23 July 1965 in St Saviour (United Kingdom), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

d. Mr. Stefan Moosmann, private employee, born on 11 September 1981 in Villingen (Germany), having his professional address at Bockenheimer Landstr. 24, 60318 Frankfurt, Germany;

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CVC Capital Partners VI Limited, une limited company ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111863, ici représentée par Madame Stella Le Cras, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Pharos Investments S.à r.l.»

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### 6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 18.000 EUR (dix-huit mille Euros) représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros) toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

##### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

##### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

##### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

##### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

##### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

##### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

##### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 16<sup>ème</sup> jour du mois de juin, à 16.50 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

## **Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
CVC Capital Partners VI Limited, préqualifiée . . . . .	1.800.000	18.000,-	100%
TOTAL . . . . .	1.800.000	18.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 18.000 EUR (dix-huit mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

60720

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400,-.

*Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:
  - a. Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - b. Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - c. Madame Stella Le Cras, employé privé, né le 23 juillet 1965 à St Saviour (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - d. Monsieur Stefan Moosmann, employé privé, né le 11 septembre 1981 à Villingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 24 Bockenheimer Landstr., 60318 Francfort, Allemagne;
2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la prédite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015048705/462.

(150056091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**City RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.783.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048232/23.

(150055934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.